

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>25</b>
<b>Convocations :</b>	<b>16 MARS 2026</b>

**Etaient présents :** M. Jean-Bernard YON, M. Hervé DEMORGNY, M. Laurent CASSARD, Mme Pascale PETIT, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, Mme Martine HURAY, M. Christophe DELAMARE, Mme Caroline SAPOWICZ, Mme Maria LEMARCHAND, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, Mme Edwige PANNIER, Mme Gwenaëlle POIRIER CREPIN, M. Clément THEODORE, Mme Adeline POLLET, Mme Virginie GROSJEAN, Mme Anaïs BRUYERE, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, M. Marc AVENEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre GONNEVILLE, Mme Cécile FRERET, M. Valentin DUCEPT, M. Tom GERARD, M. Yannick EMERAUD, Mme Julie GODICHAUD, Mme Méline GODEY, M. Alexis VERNIER, Mme Letycia-Murielle OSSIBI.

--ooOoo--

Madame Elise RIDEL remplit les fonctions de secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20260321-2026-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026

Publication : 26/03/2026



OBJET : Indemnités pour frais de représentation du Maire

Vu l'article L2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de prévoir l'indemnisation du Maire pour compenser les frais de représentation engagés dans le cadre de ses fonctions de Maire de la Ville de Sotteville-lès-Rouen et dans l'intérêt de celle-ci,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer l'indemnité pour frais de représentation du Maire à un montant maximal annuel de 6 000 €, indemnité versée sur la base des frais réels.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 4 voix contre, 1 abstention, et 30 voix pour, en décide ainsi.**



Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,

Alexis RAGACHE